

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS  
D033-2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3

**Date de convocation :**

08/06/2022

**Date d'affichage :**

08/06/2022

**Séance du 15 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents :** M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Sidonie REYNIER,

**Absents excusés :** Mme Danielle LEUDIERE, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; M. Jean-Philippe VALENTIN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

**Secrétaire :** Mme Sidonie REYNIER,

**Objet : Modificatif du tableau - Tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la modification des horaires de l'accueil du soir de 16h30 à 18h00 depuis le 08/11/2021 nécessite de modifier le tableau - Tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau comme suit :

**Tarif Cantine**

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF repas réservé	3,80 €	3,90 €
TARIF repas non réservé	5,00 €	6,00 €

**Tarif Accueil Périscolaire (matin ou soir)**

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF accueil réservé	1,00 €	1,20 €
TARIF accueil non réservé	2,00 €	3,00 €
Dépassement Horaire après 18h00	10,00 €	10,00 €

### **Tarif Accueil Périscolaire (midi)**

	<b>TRANCHE 1</b>	<b>TRANCHE 2</b>
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
<b>TARIF accueil avec réservation repas traiteur</b>	0,00 €	0,00 €
<b>TARIF accueil avec panier repas pour P.A.I</b>	1,00 €	1,20 €
<b>TARIF accueil avec panier repas pour P.A.I sans réservation</b>	2,00 €	3,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

◆ de fixer les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire comme définis ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

Le Maire,

Laurent BOUCARUT

